Demande d'intervention pour layette pour bébé



Comment demander ce remboursement?

Grâce à Mon Helan, votre mutualité en ligne ou à l'appli de Helan Mutualité libre : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre

accorde une intervention de 50% sur les produits de la gamme « Maman et enfant », achetés dans la Boutique de soins Helan, pour un maximum de 150 € par enfant.

Qui peut en bénéficier?

• Bénéficiaire enceinte, à partir du 5ème mois de grossesse, ou l'un des parents à partir de la naissance.

Que faire pour en bénéficier ?

- Placez ici une vignette du ou des parent(s) affilié(s) à Helan Mutualité libre.
- Transmettez-nous ce document complété et signé par le dispensateur de soins.
- Vous recevez ensuite le code de réduction avec lequel vous pourrez faire vos achats.

Vignette ou coordonnées du parent	
	Vignette
☐ À sa naissance, je désire inscrire l'enfant à ma charge	
Vignette ou coordonnées du deuxième parent	
	Vignette
À sa paissance in désire inserire l'anfant à ma charge	
À sa naissance, je désire inscrire l'enfant à ma charge	
A compléter par le médecin traitant	
Je confirme par la présente que	est enceinte d'au moins 5 mois et
que la date d'accouchement prévue est la suivante / /	
Cette grossesse concerne :	
Cette grossesse concerne : une grossesse unique	
une grossesse unique	
☐ une grossesse unique ☐ une grossesse multiple, c'est-à-dire : enfants	
☐ une grossesse unique ☐ une grossesse multiple, c'est-à-dire : enfants	





